

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 MARS 2026

Le 31 Mars 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 25 Mars 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, MUSETTI, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL BOYER, BAHLOUL, ROHEL, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, VERNEUIL, EL KAÏM, CHEVALLEREAU, HUE, CHAPOU, BERARD, LABARERE, BONATI, BERNADET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PALAT, Conseiller M^{al}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESSYASZ Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

005 - OBJET : Création des commissions municipales permanentes

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose au conseil municipal la création de 4 commissions permanentes ainsi qu'il suit.

☞ **Commission des finances**

Maire président et membre de droit + 12 membres désignés par le conseil municipal (6 titulaires et 6 suppléants)

☞ **Commission culture, communication, patrimoine, solidarité, environnement**

Maire président et membre de droit + 12 membres désignés par le conseil municipal (6 titulaires et 6 suppléants)

☞ **Commission développement économique, sécurité, sport et jeunesse**

Maire président et membre de droit + 12 membres désignés par le conseil municipal (6 titulaires et 6 suppléants)

☞ **Commission bâtiments, travaux, voirie, réseaux et ruralité**

Maire président et membre de droit + 12 membres désignés par le conseil municipal (6 titulaires et 6 suppléants)

Chaque commission élit en son sein 1 vice-président. Elles sont convoquées par le maire ou le vice-président. Elles se réunissent autant que nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
DÉCIDE PAR 26 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (MM. CHAPOU, BONATI)

- ☞ La création de 4 commissions permanentes telles qu'énoncées ci-dessus,
☞ D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité

Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20260331-05-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 02/04/2026



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD